

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 14 SEPTEMBRE 2015
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Lundi, le quatorze (14) septembre 2015 se tenait à 16h15 au Centre municipal, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Réginald Morissette, maire, madame la conseillère : Myriam St-Laurent ainsi que messieurs les conseillers suivants : Magella Roussel, Ghislain Vignola, et Jasmin Couturier. Absente madame Johanne Morissette et monsieur Alain Thibault

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice-générale et sec.-trés. était aussi présente.

1. 2015-165

**MUR DE SOUTÈNEMENT DU CIMETIÈRE ET DRAINAGE DU
PARC MUNICIPAL –URBANISATION DE LA ROUTE 132 – CONTRAT;**

Considérant que nous avons reçu que 2 soumissionnaires;

Considérant que les soumissions ont été analysées par la firme Roche Ltée et ensuite par le Ministère des Transports pour le projet du mur de soutènement du cimetière et drainage du parc municipal

Considérant que le soumissionnaire le plus bas est Aménagement Benoit Leblond au montant de 175 454.43\$ taxes incluses et par le fait même conforme;

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage octroi le contrat du mur de soutènement du cimetière et drainage du parc municipal à Aménagement Benoit Leblond de Trois-Pistoles.

2. 2015-166

**PROGRAMMATION 2014-2018 DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DE LA TAXE D'ACCISE 2014-2018**

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernement dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Monsieur Ghislain Vignola

Appuyé par Monsieur Magella Roussel

Et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

3. 2015-167

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier, la fermeture de l'assemblée à 16h23.

Réginald Morissette, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.